



Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2025-1606-1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 16 JUIN 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq,
le lundi 16 juin

le Conseil Municipal de la commune de FOUR
dûment convoqué le 12 juin 2025 s'est réuni en session
ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean
PAPADOPULO, Maire. La séance est ouverte à 20h03

Présents : Jean Papadopulo, Anh Brun, Eric Doyen, Matthieu Joly, Marielle Berlioz, Pascale Besch, Cécile Gerey, Nicolas Jambot, Matthieu Querenet, Serge Comberousse, Jimmy Delroise, Véronique Luxos.

Pouvoirs : Christelle Bernard à Anh Brun, Emilie Chariol à Cécile Gerey, Patrice Fournier à Nicolas Jambot.

Absent :

Secrétaire de séance : Matthieu Querenet

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2024 et décision modificative n°1 au BP 2025

L'affectation du résultat de fonctionnement 2024 est revue comme suit :

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement du budget principal fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2024 de 610 854.07 €. Il est constitué du résultat de l'exercice 2023 (titres émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent.

Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Résultat 2023 reporté	Résultat cumulé 2024 à affecter
+ 165 455.20 €	+445 398.87 €	610 854.07 €

Section d'investissement

La section d'investissement fait apparaître un déficit cumulé de 223 101.54 € pour 2024. Il est composé du solde d'exécution de la section d'investissement 2024 cumulé au déficit d'investissement de 2023 reporté.

Afin de définir l'affectation du résultat de fonctionnement, l'excédent de financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes.

Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Déficit d'investissement reporté 2023	Résultat cumulé 2024 à reporter (001)	Restes à réaliser
-84 301.95 €	-138 799.59 €	-223 101.54 €	298 862.93 €
		+ 75 761.39 €	

Matthieu JOLY explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des modifications au Budget Primitif 2025.

Désignation	Diminution crédit
INVESTISSEMENT	
D 2135 Opération 31	-40 000 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 172 780.61 €
R 021	-40 000 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 172 780.61 €

Désignation	Diminution crédit
FONCTIONNEMENT	
D 011 - 60622	-2 000 €
D 011 - 60631	-3 000 €
D 011 - 60632	-2 000 €
D 011 - 615221	-10 000 €
D 011 - 615231	-10 000 €
D 011 - 61558	-1 000 €
D 011 - 622	-5 000 €
D 011 - 62876	-2 761.39 €
D 023	-40 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 677 140.58 €
R 002	-75 761.39 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 677 140.58 €

Afin de permettre l'apurement du compte 203 (frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion) et 238 (avances versées sur commandes

d'immobilisations corporelles) en vue de leur intégration aux comptes d'immobilisations définitives par le biais d'opérations d'ordre budgétaire (opération sans flux financier), il est nécessaire d'effectuer les modifications suivantes :

Désignation	Augmentation crédit
INVESTISSEMENT	
D 041 – 2131	25 000 €
D 041 – 2181	10 000 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	35 000 €
R 041 - 203	10 000 €
R 041 – 238	25 000 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	35 000 €

Le Conseil Municipal,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,
Vu les dispositions des articles L2311-5 et R2311-12 du CGCT,
Vu le compte administratif 2024,
Entendu l'exposé de Matthieu JOLY, et après en avoir délibéré,

Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) : 75 761.39 €
- Excédent antérieur reporté de fonctionnement (R 002) : 535 092.68 €
- Après avoir examiné les sommes proposées approuve les modifications au BP 2025 selon le tableau.

Pour : 12
Contre : 3 (S. Comberousse, J. Delroise, V. Luxos)
Abstention :

Acte rendu exécutoire par : - dépôt en Sous-Préfecture le
- publication et/ou notification le

19 JUIN 2025

19 JUIN 2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Jean Papadopoulos
Maire de Four



Matthieu Querenet,
Secrétaire de séance



